



Overview of Contest

March 2017

Surveys provided by LBB Strategies on behalf of the Canadian Kinesiology Alliance will be conducted from March 8th noon EDT until March 30th 2017 noon EDT. Surveys identified as a “#KINVISION2020” or “CKA/ACK Strategic Plan” survey, hereafter named “#KINVISION2020” survey as will be included in the contest. Each survey will have an open date and close date that falls within the contest dates indicated above. Multiple surveys will be conducted over this period. LBB Strategies may run surveys outside of the “#KINVISION2020” survey contest, which are excluded from this contest. Separate “#KINVISION2020” surveys may be conducted in French or English and not all surveys will necessarily be made available both languages.

Notification of “#KINVISION2020” surveys will be made through LBB Strategies media properties (MonkeySurvey) including print and digital publications and social media sites.

Survey respondents will be asked to provide their name and email contact address to be eligible for the contest. This information will be used exclusively to advise the winners of their prize, and will not be used for any other purpose unless expressly mentioned in the surveys.

How to Enter the Contest

Contestants may enter the contest by completing a “#KINVISION2020” survey online. Each survey respondent can be entered only once for a particular “#KINVISION2020” survey. Each survey entered will provide one chance to win.

Chances to Win

The chances to win are the equivalent of one chance per the overall number of entries. The overall number of entries is directly related to the number of surveys. Based upon historical frequency of surveys and response rates, the chances to win are approximately one in nine hundred for each entry.

Eligibility

Only kinesiologists, students in kinesiology or in physical education, and/or those employed in the kinesiology industry in Canada and is a resident of Canada are eligible.

Publication of Winners Names

By entering, the contest winners agree that their names and province location may be published in any Canadian Kinesiology Alliance publication within six months of the Contest end date. Winners will be contacted prior to the announcements and may decline the prize and withdraw from the contest if they wish not to have this information published.

Prizes and Prize Selection

The following prizes are to be won:

1. One year subscription to Hexfit tracking software for healthcare professionals. A value of 540\$. Hexfit is a complete interdisciplinary customer tracking solution that streamlines the practices of kinesiologists. It puts clients at the core, giving Kinesiologist access to vital information needed to ensure an optimal health, well-being and exercises prescriptions. Easy to use and set up, Hexfit is the definitive software solution to help you structure your interventions, increase efficiency and eliminate administrative hassles, so that you can concentrate on what you do best: caring for your clients.
2. One refund cheque of 100\$ offered by CKA / ACK towards the purchase of your first Professional Insurance Coverage - Errors & Omissions Liability and Commercial General Liability from PROLINK Insurance. PROLINK offers CKA/ACK affiliated Kinesiologists with a customized insurance program tailored to the needs of professional Kinesiologists across Canada.

3. Enter for a chance to win one of the following prize: One gift certificate of 100\$ towards the purchase of resources from Human Kinetics - webinar registration or purchase of a book - to pursue your continued education as you are entering your practice as a Kinesiologist. Human Kinetics provides an array of on-going-professional development opportunities to Kinesiologist.

Winners will be selected randomly using a random number generator on March 31st 2017. The Prize #3 winner will be selected first followed by the #2 winners, followed by the #1 winner.

GENERAL RULES

Sponsor: The sponsor of this Contest is Canadian Kinesiology Alliance Alliance canadienne de kinésiologie. (the "Contest Sponsor").

All Prize claims are subject to verification by Contest Sponsors and/or their designated representatives. Entries made with multiple addresses, under multiple identities, through the use of any device or artifice to enter multiple times or entries that are in excess of the permitted number of entries for the Contest Period are automatically void. Contest Sponsor will be the sole and final reference source in validating Prize claims.

If a dispute arises regarding who submitted an entry, the entry will be deemed to be submitted by the participant as identified in "#KINVISION2020" survey as provided at time of entry.

By participating, each Eligible Entrant and the winners agree:

- a. to be bound by these Rules and Regulations, and the decisions of Contest Sponsor,
- b. to the collection and use of his/her personal information by Contest Sponsor for the purpose of administering the Contest,
- c. to release and hold harmless Contest Sponsor, their affiliates, subsidiaries, and independent contractors, and their respective directors, officers, employees, agents and representatives including advertising and promotion agencies, from any and all liability for any claims/damages whatsoever with respect to acceptance, possession or use or misuse of the Prize or participation in the Contest,
- d. to permit Contest Sponsor to use his/her name, city, province of residence, photograph, video, or likeness for advertising or publicity purposes without any additional compensation, and
- e. to sign a Declaration and Release Form to this effect.

The decisions of Contest Sponsor in relation to this Contest will be final and binding on all Contest entrants.

Contest Sponsor shall not be responsible for incorrect or inaccurate transcription or registration of Contest entry information, technical malfunctions, lost, delayed, incomplete, interrupted, misdirected, stolen, illegible, or /deleted data/network transmissions, line failures of any telecommunication network, failure of computer equipment, software, inability to access any online service or web site, inability to submit the registration form or any other malfunction or human or technical error, or any injury or damage to entrant's or any other person's computer related to or resulting from participation or downloading any materials in this Contest, or for late, lost, stolen, postage due, illegible or misdirected entries.

Contest Sponsor reserve its right to cancel, terminate, or suspend this Contest, at its sole discretion, in the event of a technical failure, computer virus or bug, unauthorized human intervention, fraud or any other occurrence or cause beyond its control that corrupts or adversely affects the administration, security, fairness or normal operation of the Contest.

If a selected Eligible Entrant is awarded a Prize due to a system error, malfunction or defect or human error the Prize will be returned to the Prize pool, to be re-awarded.

Under no circumstances will the Contest Sponsor, or its directors, officers, employees, and agents, including advertising and promotion agencies be required to award more Prize(s) than indicated in these Rules and Regulations or award the Prize other than in accordance with these Rules and Regulations.

Les sondages effectués par LBB Stratégies au nom de l'Alliance canadienne de kinésiologie seront effectués à compter du 8 mars à midi, heure de l'Est, jusqu'au 30 mars 2017 à midi, heure de l'Est. Les sondages identifiés comme sondage «# KINVISION2020» ou «CKA / ACK plan stratégique", ci-après dénommé sondage "# KINVISION2020" qui seront inclus dans le concours. Chaque sondage aura une date d'ouverture et une date de fermeture qui correspond aux dates indiquées ci-dessus. Des enquêtes multiples seront menées au cours de cette période. Les stratégies LBB peuvent effectuer des sondages en dehors du concours sondage "# KINVISION2020", qui sont exclus du présent concours. Des sondages distincts «# KINVISION2020» peuvent être menés en français ou en anglais et tous les sondages ne seront pas nécessairement disponibles dans les deux langues.

La notification des sondages «# KINVISION2020» sera effectuée par l'entremise des propriétés médias LBB Strategies (MonkeySurvey), y compris les publications imprimées et numériques et les sites de médias sociaux.

Les répondants au sondage devront fournir leur nom et leur adresse de courriel pour être admissibles au concours. Ces informations seront utilisées exclusivement pour informer les gagnants de leur prix et ne seront utilisées à d'autres fins que si elles sont expressément mentionnées dans les sondages.

Comment participer au concours

Les participants peuvent participer au concours en remplissant un sondage «# KINVISION2020» en ligne. Chaque répondant ne peut être saisi qu'une seule fois pour un sondage «# KINVISION2020». Chaque sondage saisi offrira une chance de gagner.

Chances à gagner

Les chances de gagner sont l'équivalent d'une chance par le nombre total d'entrées. Le nombre total d'entrées est directement lié au nombre de sondages. Si on se fie à l'historique de fréquence des sondages et sur les taux de réponse, les chances de gagner sont approximativement d'une sur neuf cents pour chaque participation.

Admissibilité

Seuls les kinésioles, les étudiants en kinésiologie ou en éducation physique et / ou ceux qui travaillent dans l'industrie de la kinésiologie au Canada et qui sont résidents du Canada sont admissibles.

Publication des noms des gagnants

En s'inscrivant, les gagnants du concours conviennent que leur nom et leur lieu de province peuvent être publiés dans une publication de l'Alliance canadienne de kinésiologie dans les six mois suivant la date de fin du concours. Les gagnants seront contactés avant que l'annonce n'en soit faite et pourront refuser le prix et se retirer du concours s'ils ne désirent pas voir leurs renseignements publiés.

Prix et sélection des prix

Les prix suivants sont à gagner:

1. Un abonnement d'un an au logiciel de suivi Hexfit pour les professionnels de la santé. Une valeur de 540 \$. Hexfit est une solution complète de suivi interdisciplinaire des clients qui rationalise les pratiques des kinésioles. Il met les clients au cœur de l'action, ce qui donne aux kinésioles l'accès à l'information vitale nécessaire pour assurer une santé et un bien-être optimaux par leurs prescriptions d'exercices. Facile à utiliser et à mettre en place, Hexfit est la solution logicielle définitive qui vous aide à structurer vos interventions, à accroître l'efficacité et à éliminer les tracas administratifs afin de vous concentrer sur ce que vous faites le mieux: prendre soin de vos clients.
2. Un chèque- de remboursement de 100 \$ offert par CKA / ACK pour l'achat de votre première couverture d'assurance professionnelle - Responsabilité des erreurs et omissions et Responsabilité générale commerciale chez PROLINK Assurance. PROLINK offre aux

kinésologues affiliés à CKA / ACK un programme d'assurance sur mesure adapté aux besoins des kinésologues professionnels de tout le Canada.

3. Inscrivez-vous pour avoir l'opportunité de gagner un des prix suivants: Un certificat-cadeau de 100 \$ pour l'achat de ressources chez Human Kinetics - l'inscription au webinaire ou l'achat d'un livre - pour poursuivre votre formation continue lorsque vous entrez dans votre cabinet de kinésologue. Human Kinetics offre un éventail de possibilités de perfectionnement professionnel continu au kinésologue.

Les gagnants seront sélectionnés au hasard au moyen d'un générateur de nombres aléatoires le 31 mars 2017. Le gagnant du prix n ° 3 sera sélectionné en premier, suivi des gagnants n ° 2, suivi du gagnant n ° 1.

RÈGLES GÉNÉRALES

Commanditaire: Le commanditaire de ce concours est l'Alliance canadienne de kinésiologie canadienne de kinésiologie. (Le «commanditaire du concours»).

Toutes les demandes de prix sont sujettes à vérification par les commanditaires du concours et / ou leurs représentants désignés. Les inscriptions faites avec plusieurs adresses, sous plusieurs identités, par l'utilisation de tout dispositif ou artifice pour entrer plusieurs fois ou des entrées qui dépassent le nombre autorisé d'entrées pour la Période du Concours sont automatiquement annulées. Le commanditaire du concours sera la seule source de référence finale pour valider les demandes de prix.

Si un différend survient à l'égard de la personne qui a soumis une inscription, l'inscription sera réputée avoir été soumise par le participant comme indiqué dans l'enquête «# KINVISION2020» au moment de l'inscription.

En participant, chaque participant admissible et les gagnants sont d'accord:

- a. À être lié par le présent règlement et les décisions du commanditaire du concours,
- b. À la collecte et à l'utilisation de ses renseignements personnels par le commanditaire du concours aux fins de l'administration du concours,
- c. À libérer et De leurs affiliés, de leurs filiales et de leurs entrepreneurs respectifs, ainsi que de leurs administrateurs, dirigeants, employés, agents et représentants respectifs, y compris les agences de publicité et de promotion, de toute responsabilité pour toute réclamation ou tout dommage à l'égard de l'acceptation, L'utilisation ou l'utilisation abusive du Prix ou la participation au Concours,
- d. À permettre au commanditaire du concours d'utiliser son nom, sa ville, sa province de résidence, sa photographie, sa vidéo ou sa ressemblance à des fins de publicité ou de publicité sans aucune rémunération supplémentaire.
- e. À signer une déclaration et de renonciation à cette effect.

Les décisions prises par le commanditaire du concours relativement au présent concours seront définitives et lieront tous les participants au concours.

Le commanditaire du concours n'est pas responsable de la transcription ou de la saisie incorrecte ou inexacte de l'information relative à la participation au concours, des défauts techniques, de la perte ou de la suppression de données transmises ou du retard dans la transmission de données, de l'inachèvement, de l'interruption, du mauvais acheminement, du vol, de l'illisibilité ou de l'effacement des transmissions par réseau, des pannes de réseaux de télécommunication, de matériel informatique ou de logiciels, de l'incapacité d'accéder à un service en ligne ou à un site Web, de l'incapacité de soumettre un formulaire de participation ni de toute autre défektivité ou erreur humaine ou technique, ni de tout préjudice ou tous dommages causés à l'ordinateur du participant ou de toute autre personne liés à la participation en ligne au concours ou au téléchargement de matériel se rapportant au concours ou en découlant, ni des participations en retard, perdues, volées, non affranchies, illisibles ou mal acheminées.

Le commanditaire du concours se réserve le droit d'annuler, de terminer ou d'interrompre le concours à son entière discrétion en cas de défaillance du système, de virus ou de bogue informatique, d'intervention humaine non autorisée, de fraude ou de toute autre éventualité ou cause indépendante de sa volonté qui

altère ou compromet l'administration, la sécurité, le caractère équitable ou le fonctionnement normal du concours.

Si un participant admissible sélectionné se voit attribuer un prix en raison d'une erreur, d'une défaillance ou d'un mauvais fonctionnement du système, ou encore d'une erreur humaine, le prix sera retourné dans le lot de prix afin d'être attribué de nouveau.

En aucun cas le commanditaire du concours ou ses administrateurs, dirigeants, employés et mandataires, y compris ses agences publicitaires et promotionnelles, ne seront tenus d'attribuer plus de prix que ce qui est indiqué dans le règlement ou d'attribuer le prix autrement que conformément au règlement.